

Les forces de l'ordre quittent Fleurey vers les neuf heures du soir après avoir cimenté la paix et l'union en buvant ... le vin du citoyen Pérille. Trois citoyens sont néanmoins arrêtés, le maire, le procureur de la commune et un officier municipal. Dans son rapport Etienne Rameau, considérant que les habitants voulaient seulement défendre les intérêts de la commune, propose l'élargissement rapide des trois citoyens arrêtés (ce qui ne tardera pas) ; il indique que tous les propriétaires riverains seront totalement indemnisés pour les dégâts commis par les marchands floteurs.

Le 14 avril 1793, en présence d'un expert nommé par la municipalité de Fleurey, une nouvelle visite est effectuée sur la rivière ; elle rend compte de l'état, souvent mauvais, des installations suivantes : un grand glaciis en amont de Fleurey, un canal qui traverse la propriété du citoyen Cazotte, le Moulin de Morcueil, le Moulin de la Roche, le grand pont de Fleurey.

A propos du pont, il est dit : « Le grand pont de Fleurey sur la rivière d'Ouche est composé de sept arches ; la première pile du côté de l'église est séparée de la tête par un lézard de trois pouces au moins de largeur, la voûte soutenue par des ancrs en fer est très lézardée. Les cinq premières assises de la seconde pile sont détruites sur environ dix-huit pouces de profondeur. Trois assises de la troisième pile et six de la quatrième sont aussi détruites sur environ huit pouces de profondeur. Cinq assises de la cinquième sont détruites sur environ un pied de profondeur. La sixième pile est séparée de la tête par un lézard d'environ deux pouces de largeur et la pointe de l'avant bec est un peu écornée. »⁽²⁾. Le flottage a sans doute eu lieu mais nous n'avons pas retrouvé le rapport d'après flottage.

Suite et fin ?

Un nouveau flottage a lieu fin avril ou début mai 1795.⁽¹⁾

Le 28 germinal an III, le citoyen Philippe Vionnois est désigné pour procéder aux visites et reconnaissances des usines établies sur la rivière d'Ouche. Les visites avant flottage sont faites les 20, 21, 22 avril 1795 (1^{er}, 2, 3 floreal an III), celles après flottage les 12 et 13 mai 1795 (23 et 24 floréal an III). On remarque dans les constatations que, par rapport à 1793, certaines brèches dans les ouvrages ont été considérablement augmentées par le choc des glaces charriées par la rivière ; l'hiver précédent a donc été extrêmement rigoureux ! beaucoup plus froid que les hivers actuels ; qui a déjà vu l'Ouche transportant des glaçons ? Le pont de Fleurey et le moulin des Roches n'ont pas souffert du flottage, en revanche pour des dommages au grand glaciis conduisant l'eau chez lui, le sieur Cazotte recevra 49 livres et, pour quelques dégradations, le meunier de Morcueil aura 30 livres

d'indemnité payées sur le champ, lors du constat, par le citoyen Blanchon, agent de Laligant.⁽¹⁾

D'autres flottages auront lieu ; jusqu'à quelle date ? Le dernier document trouvé fait état de la nomination, le 1^{er} frimaire an VII (21 novembre 1798), d'un expert chargé de faire les visites de la rivière d'Ouche, à la demande du citoyen Courdier Vallot qui désire faire flotter 6 000 moules de bois de Gissey à Plombières.⁽¹⁾

On peut supposer que c'est la réalisation du canal de Bourgogne, mis en service le 8 novembre 1813 entre Dijon et Pont-de-Pany, qui a mis fin au flottage sur l'Ouche et, en même temps, aux nombreux différends que celui-ci générait : les péniches ont permis le transport simple de forts tonnages de bois pour des coûts peu élevés.

* conseil général : nom donné, alors, au conseil municipal

**un pouce vaut 27 mm ; un pied vaut 12 pouces

Sources : Archives départementales de la Côte-d'Or : (1) L 1069 ; (2) L 549

